

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES DE LA CACL

## DÉPÔTS GRATUITS POUR LES PARTICULIERS



BATTERIES



BOIS



CARTON



DÉBLAIS  
GRAVATS



DÉCHETS VERTS



FERRAILLE



LAMPES



MOBILIERS



VERRE



ARTICLES  
DE BRICOLAGE  
ET DE JARDIN



ARTICLES  
DE SPORT  
ET DE LOISIRS



CARTOUCHES  
D'ENCRE



ÉQUIPEMENTS  
ÉLECTRIQUES  
ÉLECTRONIQUES



HUILE  
DE FRITURE



HUILE  
DE VIDANGE



PILES ET  
ACCUMULATEURS



PRODUITS  
CHIMIQUES



TEXTILES  
CHAUSSEURES

**HORAIRES :** lundi au samedi de 08h à 18h et le dimanche de 08h à 14h.

## DÉCHETS INTERDITS SUR SITE



PNEUMATIQUES



ORDURES MÉNAGÈRES



CADAVRES D'ANIMAUX



MÉDICAMENTS



EXPLOSIFS

## DÉPÔTS PAYANTS POUR LES PROFESSIONNELS

Collectivités, administrations, artisans, associations, entreprises etc.

Les seuls dépôts autorisés  
aux professionnels sont les  
suivants :



BOIS



CARTON



DÉBLAIS  
GRAVATS



ÉLÉMENTS  
D'AMEUBLEMENTS



FERRAILLE

Voir conditions et tarifs auprès de l'exploitant avant tout dépôt